

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous:

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

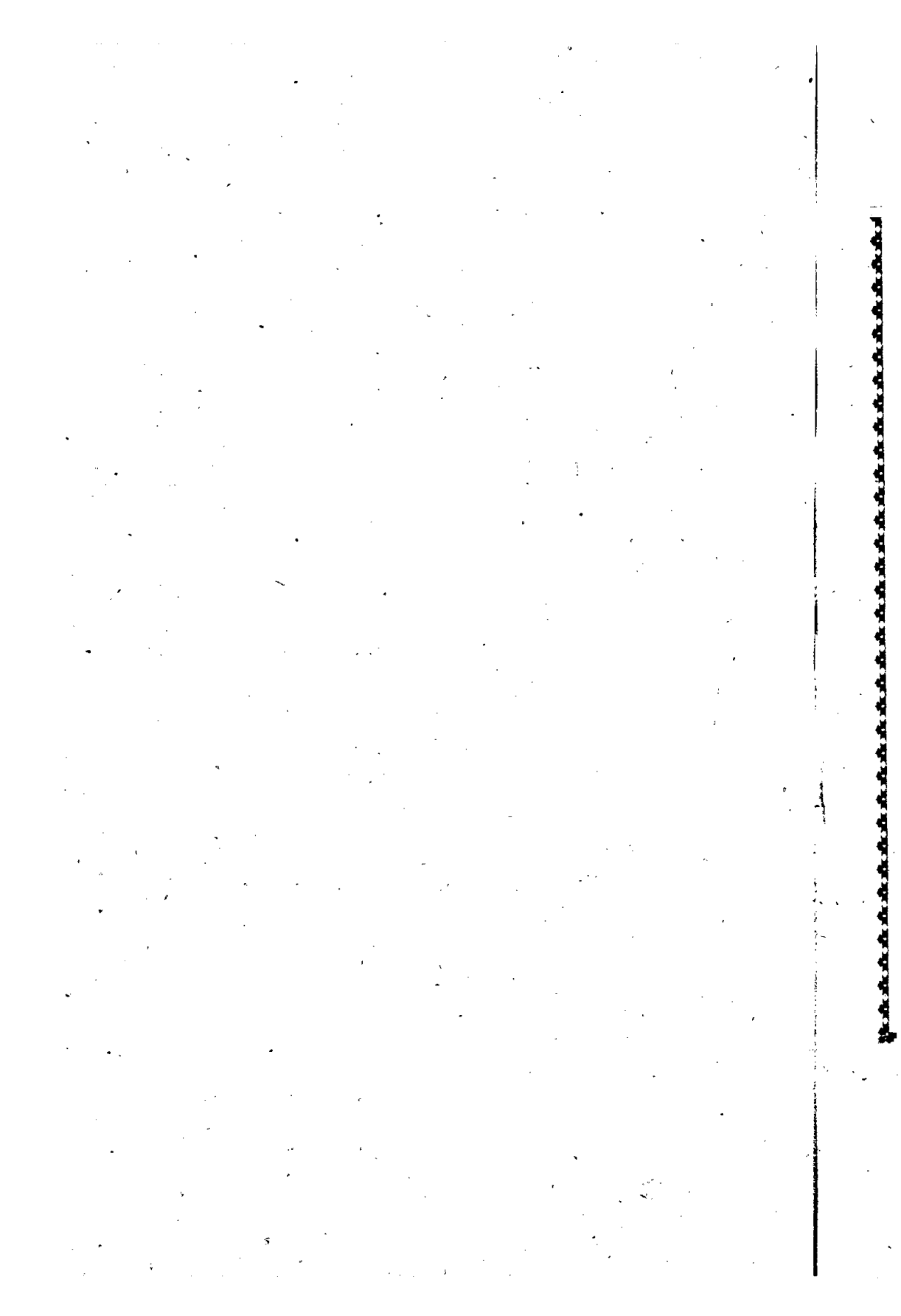
The  
to t

The  
pos  
of t  
filr

Orig  
beg  
the  
sior  
oth  
firs  
sior  
or

The  
sha  
TIN  
whi

Ma  
diff  
ent  
beg  
right  
req  
me



P

LETTRE

DE

M. L'ABBÉ LE GUERNE

MISSIONNAIRE DE L'ACADIE

TROUVÉE RÉCEMMENT DANS LES ARCHIVES  
DE LA CURE N.-D. DE QUÉBEC  
ET PUBLIÉE

Par M<sup>r</sup> C.-O. GAGNON

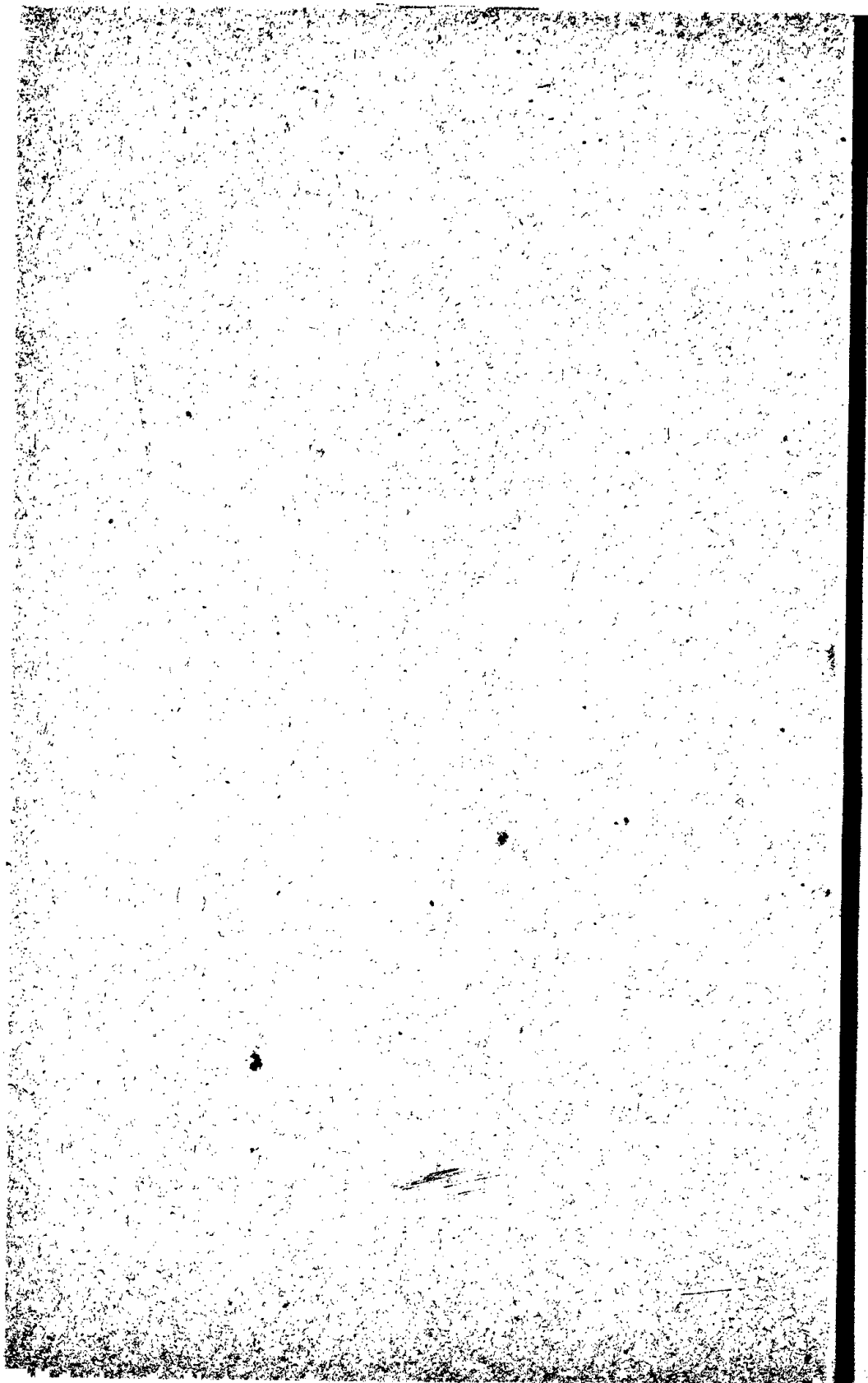
PRÊTRE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC



QUÉBEC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET C<sup>o</sup>

1889

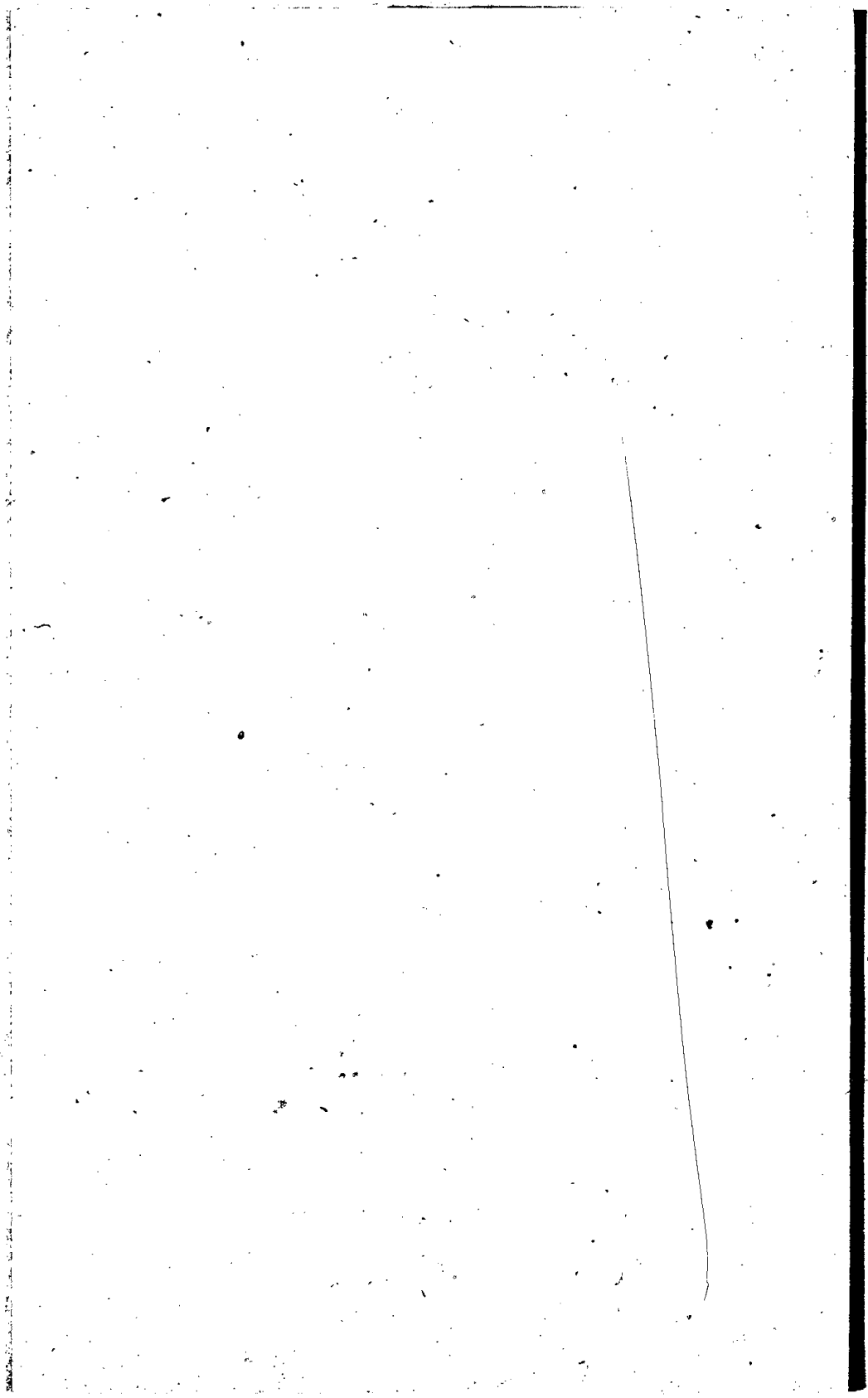


**LETTRE**

**DE**

**M. L'ABBÉ LE GUERNE**

**MISSIONNAIRE DE L'ACADIE**



LETTRE  
DE  
**M. L'ABBÉ LE GUERNE**  
MISSIONNAIRE DE L'ACADIE

TROUVÉE RÉCEMMENT DANS LES ARCHIVES  
DE LA CURE N.-D. DE QUÉBEC  
ET PUBLIÉE

**Par M<sup>r</sup> C.-O. GAGNON**

PRÊTRE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC



QUÉBEC  
IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET C<sup>ie</sup>  
1889

FC2041

L35

1881



La deuxième édition d' "*Un pèlerinage au pays d'Évangéline*" renferme, au bas de la page 167, une note, où M. Casgrain cite un passage important d'une " Lettre de l'abbé Le Guerne, missionnaire de l'Acadie, trouvée récemment à, l'Archevêché de Québec, par M. l'abbé Gagnon, archiviste." — " Cette lettre, dit-il, renferme une relation tout à fait distincte de celle du même missionnaire déjà citée, et qui se trouve au Ministère de la Marine à Paris."

M. Casgrain fait certainement erreur, en disant que cette lettre a été trouvée dans les archives de l'Archevêché de Québec. Ces archives ont été tellement compulsées, que ce n'est plus un endroit pour y faire des découvertes.

C'est à la cure de Notre Dame de Québec que ce document existait ; et, si nous le publions aujourd'hui, c'est grâce à la bien-

veillante autorisation donnée par le Révérend F.-X. Faguy, curé de cette paroisse.

Nous avons cru que les amis de l'histoire seraient heureux de lire en entier ce document, que l'on peut considérer comme inédit. Les événements qui y sont consignés sont d'un si grand intérêt !

Ce mémoire ne porte pas de signature ; mais il a certainement été fait par M. Le Guerne. Deux preuves peuvent être apportées à l'appui de cet avancé : d'abord il est écrit de la main de M. Le Guerne lui-même, comme il a été facile de s'en assurer, puis il contient un récit que M. Le Guerne seul pouvait faire. D'ailleurs la simple lecture de ce document convaincra suffisamment de la vérité de cette affirmation.

Cette lettre, sans qu'on le sache d'une manière précise, était probablement destinée à l'abbé de l'Isle Dieu, qui correspondait régulièrement avec les missionnaires de l'Acadie.

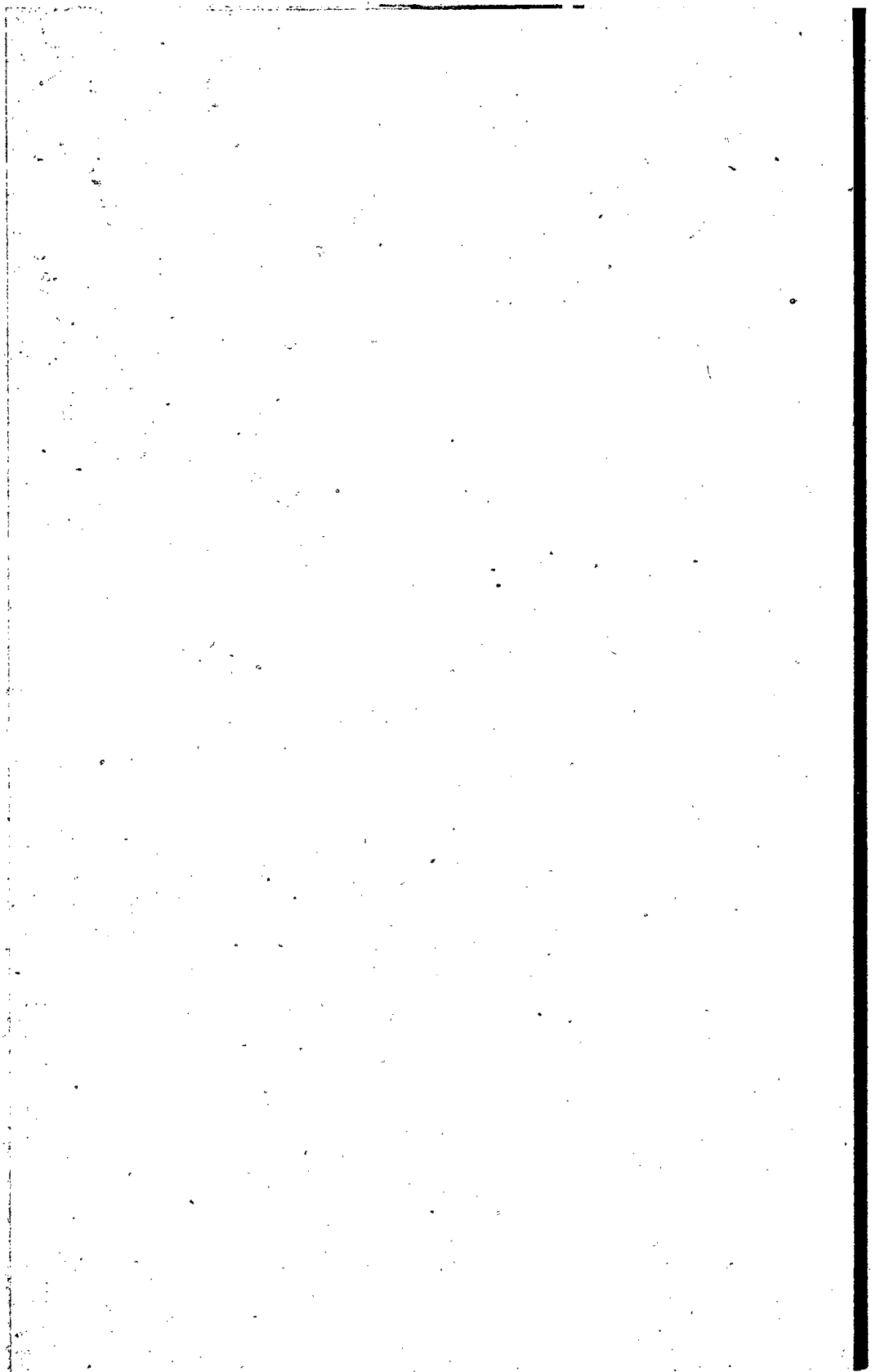
M. Le Guerne dut l'écrire en 1757, un peu avant son départ de l'Acadie.

J'ai cru qu'avant de publier ce document, il était pour le moins utile de mettre sous les yeux du lecteur une courte notice biographique sur M. Le Guerne. C'est un petit travail qui a nécessité beaucoup de recherches, et qui par cela-même donne lieu de croire à son exactitude. Puisse-t-il servir à renseigner tant soit peu ceux que ces études intéressent!

Québec, Mars 1889.

C. O. G.

---



## NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

### M. L'ABBÉ LE GUERNE

---

Monsieur l'abbé François Le Guerne (1) naquit en 1725 à Kergrist-Moëlou, près de Rostrenen, en basse Bretagne (département des Côtes du Nord), diocèse de Quimper et Cornouailles.

Il manifesta, dès son jeune âge, un grand attrait pour les missions de l'Amérique. Aussi, dès qu'il eut reçu les Ordres-moindres, demanda-t-il à ses supérieurs la permission de passer au Canada, pour y travailler dans le vaste diocèse de l'Evêque de Québec. On ne pouvait manquer de favoriser cette vocation de missionnaire, à une époque où les ouvriers se faisaient rares

---

(1) Nous avons trouvé ce nom écrit de diverses manières : Guerne, De Guerne, Le Guerne ; cette dernière nous a paru préférable, puisque c'est ainsi qu'il signe lui-même dans ses lettres et dans les registres.

dans la Vigne du Seigneur. Aussi, dans une lettre adressée de Paris aux Directeurs du Séminaire de Québec, il est dit: " Monsieur Guerne " va à Québec pour y recevoir les ordres de M. " l'Evêque, mais pendant tout le temps qu'il " sera dans le séminaire vous pourrez l'em- " ployer utilement." (2)

En arrivant ici, vers la fin de l'année 1750, il fut appelé à l'évêché, pour y demeurer ; c'est là que nous le retrouvons à l'époque de son ordination.

Mgr de Pontbriand lui conféra le sous-diaconat le 15 septembre 1751, dans la chapelle de l'évêché. Deux jours après, M. Le Guerne fut fait Diacre. Puis, le lendemain de son ordination au diaconat, le 18, il reçut l'onction sacerdotale.

Le 27 octobre de la même année, c'est-à-dire quelques semaines après son ordination à la prêtrise, il écrit à un prêtre du Séminaire des Missions étrangères de Paris. Il annonce à ce prêtre, qui est un de ses bienfaiteurs, qu'il a eu le bonheur d'être élevé au sacerdoce. Il lui fait

---

(2) Histoire manuscrite du Séminaire de Québec.

part des vives émotions qu'il a ressenties à cette occasion et de sa profonde reconnaissance envers Dieu pour un si grand bienfait. Après Dieu, il ne peut oublier ceux qui lui ont aidé à correspondre à sa vocation, et il dit que ses quinze premières messes ont été pour ses bienfaiteurs. Le jeune prêtre laisse voir dans cette lettre que, quoique incorporé au diocèse de Québec, il n'en est pas moins attaché à la vénérable institution où il a puisé la science et la vertu et où lui est venue l'idée sublime de se consacrer aux missions du Canada.

Nous n'avons pu découvrir ce que devient M. Le Guerne pendant les deux années qui s'écoulaient entre son ordination et son départ pour les missions. Il est probable qu'il continua à demeurer à l'évêché.

\*\*\*

En 1753, M. Le Guerne est nommé missionnaire à l'Acadie; il dut y arriver vers le commencement de juin, puisque le premier acte qu'il signe dans les registres de Petcoudiac est du 7 juin. Nous avons trouvé des lettres de

pouvoirs pour un an, qui lui avaient été données par Mgr de Pontbriand le 27 février précédent ; mais il ne reste aucune trace de sa lettre de nomination proprement dite. On lui confia la desserte des habitants qui, depuis l'évacuation de l'Acadie Anglaise, s'étaient établis sur les rivières Chipoudy, Petcoudiac et Memramcouk et dans les postes voisins et également protégés par le fort de Beauséjour. Ces habitants étaient au nombre d'à peu près 3000 ; M. Le Guerne ne pouvait les desservir que parce qu'il était alternativement aidé par MM. Leloutre et Vizien.

Il y avait à cette époque dans l'Acadie : à l'Isle St-Jean, quatre prêtres séculiers et un récollet pour aumônier, quatre aussi au fort Beauséjour, y compris MM. Leloutre et Manac.

Vers le temps où M. Le Guerne fut envoyé aux Acadiens, l'abbé de l'Isle Dieu (3) écrivait

---

(3) Monsieur de la Rue, abbé de l'Isle Dieu, ne vint jamais en Canada. Il fut successivement vicaire-général de Mgr Dosquet et de Mgr de Pontbriand, à qui il fut d'un grand secours en leur servant de procureur auprès des ministres de la Cour de France. Ce fut lui-même qui choisit presque tous les missionnaires envoyés dans l'Acadie et la Louisiane. C'était un homme d'une prudence remarquable et d'un grand désintéressement. Il mourut en 1779, à l'âge de 91 ans.



à l'Evêque de Québec, pour lui faire voir combien il était important de ne leur envoyer que " des hommes intelligents et au fait des vues de la Cour."

Dans une lettre du 9 juillet 1753, le même abbé de l'Isle Dieu disait qu'on avait envoyé à ces pauvres Acadiens un " nouveau et excellent missionnaire." Evidemment il s'agit ici de ce jeune prêtre, qui, à peine promu au sacerdoce, brûlait déjà d'employer toute son énergie au maintien de la foi catholique parmi ces peuples accablés d'épreuves sans cesse renaissantes.

L'on peut facilement se faire une idée de l'état des Acadiens à cette époque par ce qu'écrivait encore l'abbé de l'Isle Dieu, probablement à M. Leloutre, le 23 mai 1751. Il lui marque l'usage qu'il a fait de ses lettres et des différentes instructions qu'il lui a données sur l'état de ses missions, " et en particulier sur la position " pressante et intéressante de vos chers habitants " et familles françaises qui restent encore dans " la Péninsule de l'Acadie, sous la main des " Anglais qui leur font les plus mauvais traitements et veulent les rendre garants de la

“ guerre que leur ont déclarée les sauvages,  
“ pour revendiquer eux-mêmes leur terrain,  
“ leurs propriétés et leurs possessions.”

Par ces paroles, l'on peut voir combien le rôle de ces missionnaires acadiens était important et difficile ; si d'un côté il pouvait être fructueux pour les âmes, de l'autre il pouvait devenir très épineux, sinon intolérable. Cependant M. Le Guerne fit les choses de manière à s'attirer la confiance et l'estime des autorités ecclésiastiques et civiles. Souvent dans ses lettres, il manifeste sa joie de voir que Mgr l'Evêque lui paraît content et qu'il daigne se souvenir de lui. Il se met en correspondance de lettres avec Messieurs les Gouverneurs du Canada et de Louisbourg, toujours dans le dessein d'être utile aux *pauvres Acadiens*, comme il disait.

Il est difficile d'imaginer un missionnaire plus dévoué à son peuple, plus prudent dans les mesures qu'il propose pour le sauver, plus tenace et plus fort dans sa lutte contre les adversités qui pleuvent de tous côtés.

En parcourant le mémoire en question de M. Le Guerne, l'on se fera une idée de la vie de

ce saint missionnaire, pendant son séjour en Acadie. Il entre lui-même dans de si grands détails, qu'il est inutile d'y ajouter un mot. L'on peut affirmer, sans craindre d'être contredit, qu'il ne s'épargna jamais en aucune façon pour rendre la vie supportable à ses pauvres Acadiens.

M. Le Guerne, tout en s'occupant activement du bien-être spirituel et temporel des Acadiens, ne perdait aucune occasion de renseigner, soit le ministre de la marine en France, soit l'Evêque de Québec, sur le véritable état de l'Acadie. Il fit plusieurs mémoires "sur la position de l'Acadie, le génie et la conduite de ses habitants, la façon d'agir et les différentes démarches des Anglais," etc. L'importance de ces écrits nous est suffisamment démontrée par le fréquent usage qu'en font les historiens, comme par exemple Parkman et Casgrain. Une de ses lettres surtout, celle du 10 mars 1756, paraît avoir une grande valeur aux yeux de ceux qui écrivent sur l'Acadie, parce qu'ils la citent souvent.

\*\*\*

Quand M. Le Guerne quitta-t-il ses missions pour revenir à Québec ?

L'abbé de l'Isle Dieu, dans une lettre datée du 23 octobre 1755, dit au ministre de la marine :  
 “ Nous n'avons plus aucun missionnaire dans  
 “ la Nouvelle-Ecosse, sous le gouvernement an-  
 “ glais, ni dans l'Acadie française, sur les rivières  
 “ établies sous le fort de Beauséjour que les  
 “ Anglais nous ont pris..... Le seul et  
 “ unique missionnaire qui était dans l'Acadie  
 “ française et qui desservait les trois rivières de  
 “ Chipoudy, Petcoudiac et Memramcouk a pris  
 “ la fuite sur la nouvelle que les Anglais vou-  
 “ laient faire enlever les habitants pour les  
 “ transporter en Angleterre..... Il y a main-  
 “ tenant à Québec cinq missionnaires : .....,  
 “ 5° M. Le Guerne ci-devant et depuis nombre  
 “ d'années missionnaire de 2897 habitants.”

Ceci est évidemment faux. Il est toutefois facile d'expliquer l'erreur commise par l'abbé de l'Isle Dieu et qu'il fut le premier à découvrir, comme on le verra plus loin. Il tenait ses renseignements des trois missionnaires qui avaient été enlevés, et qui, après quelques mois de pri-

son à Halifax, avaient été conduits à Portsmouth en Angleterre, puis enfin renvoyés de là dans le port de St-Malo. Or ces bons Pères, de ce que M. Le Guerne n'avait pas été pris avec eux, en concluaient qu'il avait pu s'échapper, et qu'il avait dû pour s'éloigner du danger se diriger vers Québec. Mais il en était bien autrement. M. Le Guerne le dit lui-même, qu'après la prise du fort Beauséjour il se trouva "le seul missionnaire et le seul français dans toute l'Acadie française."

Sans doute, au point de vue humain, M. Le Guerne devait quitter ces lieux. Mais c'est surtout à l'heure du danger que le bon pasteur redouble de sollicitude et se rapproche de ses brebis pour les préserver de la gueule du loup. Comme il le dit lui-même : "après avoir tout bien ruminé, je pris le dessein de ne point abandonner les pauvres habitants." Quand il eut pourvu, autant qu'il le pouvait, au salut de tout son peuple, il prit ses quartiers d'hiver à Memramcouk, qu'il dut cependant quitter vers les Rois pour aller à Cocagne.

Les registres proprement dits de Petcoudiac peuvent aussi à première vue nous induire en erreur sur la date du départ de M. Le Guerne de l'Acadie ; car le dernier acte qu'il y ait signé est du 20 mars 1755. Notre missionnaire aurait donc quitté ses missions, pour revenir à Québec, lors de la prise du fort de Beauséjour. Cependant, en examinant de près les registres eux-mêmes, il est facile de prouver le contraire.

En effet dans un acte du 16 juin 1756, consigné dans les registres, le Père J.-B. de la Brosse "atteste que les actes ci-dessus (4) (qui ont été faits du 16 nov. 1755 au 16 mars 1756) sont authentiques et sont à insérer dans les registres des paroisses de Pedcoudiak et Chipoudy." Et il ajoute qu'il a "exercé les fonctions curiales dans ces endroits par la permission de Guerne curé de l'Acadie et Vicaire Général de Mgr l'Evêque de Québec."

De plus ces mêmes registres contiennent deux feuilles volantes, marquées chacune de ces mots :

---

(4) La plupart sont des baptêmes, faits les uns dans la chapelle de Petcoudiac, quelques-uns dans une maison convertie en chapelle pendant la guerre, les autres dans une chapelle que les habitants de Petcoudiac réfugiés dans les bois avaient bâtie.

à insérer dans les registres. L'une contient des noms d'enfants baptisés le 1er et le 2 juin 1757 ; sans signature, mais certainement de l'écriture de M. Le Guerne. L'autre feuille, signée par M. Le Guerne, a pour titre : " Liste de plusieurs enfants à qui j'ai donné les cérémonies du baptême le 16 juin 1757." Puis suivent sur la même feuille deux baptêmes faits le 24 juin 1757 ; un de ces deux enfants était né le 30 novembre 1755. (5)

Donc M. Le Guerne était encore à l'Acadie le 24 juin 1757.

De plus, grâce à une lettre de l'abbé de l'Isle Dieu au ministère de la marine, nous connaissons la date précise de son départ de l'Acadie. " M. Le Guerne, dit-il, est le seul missionnaire qui soit resté dans le voisinage des Anglais avec ses habitants, depuis la prise de Beauséjour le 15 juin 1755 jusqu'au mois d'août 1757."

---

(5) On aimera sans doute à trouver ici les noms des enfants baptisés par M. Le Guerne le 16 et le 24 juin 1757 :—Pierre Martin, Joseph Brossard, François Saulnier, Olivier Trahan, Anastasie Brossard, Anne-Marie Hugon, Ludvine Trahan, Françoise Brossard, Agnès Brossard, Jean-Baptiste Landry, Marie-Magdelaine Commaux.

En 1757 la garnison française évacua ces pays de l'Acadie. A cette occasion, la plupart de ceux qui s'étaient établis sur ces rivages les abandonnèrent encore et se réfugièrent au Canada. (6) C'est bien là évidemment la cause du retour de M. Le Guerne à Québec.

A peine notre missionnaire est-il arrivé ici, qu'il écrit à M. De Vaudreuil à Montréal, pour recommander à sa bienveillance les pauvres Acadiens qu'il vient de quitter. Le 24 août, M. De Vaudreuil répond en lui disant qu'il promet "d'aider les pauvres Acadiens le plus tôt possible," et qu'il le verra "à Québec bientôt, puisqu'il doit y demeurer."

\*\*\*

Après quelques mois de repos, M. Le Guerne fut nommé à la cure de Saint-François Isle d'Orléans; il y arriva le 19 avril 1758. Il succédait à M. Alexandre Cloutier, décédé le 9 avril de la même année.

Le saint missionnaire dut rencontrer dans sa nouvelle paroisse quelques-uns de ses enfants

---

(6) E. Rameau, *La France aux colonies.*



de l'Acadie. (Peut-être que cette circonstance ne fut pas étrangère à sa nomination.) En effet, d'après une lettre de l'Intendant Bigot, nous savons qu'en octobre 1756 deux bateaux chargés de 200 Acadiens arrivèrent à Québec, et qu'ils furent distribués dans les paroisses de l'Isle d'Orléans. Ce fut dans tous les cas un grand bonheur pour lui de retrouver de ces pauvres Acadiens qu'il avait tant aimés au jour de leurs épreuves.

A peine fut-il installé qu'il se mit à l'œuvre avec une ardeur que Mgr de Pontbriand crut devoir ralentir tout doucement. "Ménagez-vous, lui écrit-il. Soyez dans la joie. Promenez vos yeux sur la plaine liquide. Appelez avec fredonnement les vaisseaux. Cultivez le jardin. Ne prétendez pas tout faire dans un jour. *Diei sufficit malitia sua.*"

\*\*\*

Ceux qui dans les quinze ou vingt dernières années ont passé par la classe de Rhétorique du Séminaire de Québec, ont dû y remarquer les portraits de ceux qui ont occupé la chaire du

professeur depuis l'établissement du cours classique. Un seul portrait manqué : c'est celui du doyen de ces prêtres distingués qui enseignèrent la Rhétorique au Séminaire. L'on a mis, pour en tenir lieu, un petit dessin à la plume représentant une pierre tumulaire qui porte l'inscription suivante :

A  
LA MÉMOIRE  
DU  
PREMIER PROFESSEUR  
DE  
RHÉTORIQUE  
AU  
PETIT SÉM. DE QUÉBEC  
F. LE GUERNE  
POÈTE ET PHILOSOPHE,  
NÉ 1724, DÉCÉDÉ 1789. (7)

Il se trouve aussi dans cette même classe un grand tableau, qui contient tous les noms des professeurs de Rhétorique ; et au-dessous du nom de chacun sont indiquées les années de leur enseignement. Le nom de M. Le Guerne est suivi des années 1768-69-70-71 ; ce qui donnerait à son professorat la durée de trois années académiques. (8)

(7) M. Le Guerne, d'après l'acte d'ordination, fut fait prêtre en 1751 à l'âge de 26 ans ; il n'est donc pas né en 1724, mais en 1725.

(8) Quand il s'était agi de doter la classe de Rhétorique de ces souvenirs, les renseignements nécessaires avaient été fournis par M. Laverdière.

Cependant, après avoir fait l'examen des registres de Saint-François I. O., ainsi que des cahiers de dépenses du Séminaire, nous sommes en mesure d'affirmer que M. Le Guerne ne fut professeur de Rhétorique que pendant une année et demie. Il aurait, d'après nous, enseigné la Rhétorique au Séminaire pendant l'année 1767-68, ainsi que durant la moitié de l'année 1768-69. Pendant cette année et demie, il est absent de sa paroisse, et ce sont les curés voisins qui, avec l'assentiment de l'Évêque, la desservent. Le nom de M. Le Guerne réapparaît dans les registres de Saint-François le 27 mars 1769, pour ne plus disparaître jusqu'à sa mort, si ce n'est en 1787, mais pour peu de temps. (9)

Le Séminaire de Québec, après la destruction du Collège des Jésuites, avait dû établir un cours classique pour ses élèves; et ce fut là un des premiers soins de Mgr Briand. Le nombre des prêtres avait considérablement diminué pendant la vacance du siège, qui dura six ans. L'on s'explique donc facilement pourquoi M. Le

---

(9) Nous devons ces renseignements à l'obligeance du Révérend J. E. Leclerc, curé de Saint-François I. O.

Guerne abandonna temporairement la desserte de sa paroisse pour venir enseigner la Rhétorique au Séminaire.

\*\*\*

L'abbé Tanguay (10) et l'abbé Casgrain (11) disent que M. Le Guerne donna des cours de Philosophie au Séminaire de Québec, et affirment aussi que c'était un poète et un homme de science. Sans que nous ayons l'intention de contester l'exactitude de ces avancés, nous devons dire que nous n'avons pu les vérifier en aucune façon.

L'abbé de l'Isle Dieu et M. Le Guerne paraissent avoir eu une grande affection l'un pour l'autre. Plusieurs de leurs lettres nous sont restées comme preuve du doux commerce qui existait entre eux. Cette amitié qui dura jusqu'aux dernières années de M. Le Guerne, nous donne d'une certaine façon la mesure de son mérite ; car, comme nous l'avons vu, l'abbé de l'Isle Dieu était un prêtre distingué par sa science et

---

(10) *Répertoire du Clergé canadien.*

(11) *Pèlerinage au pays d'Évangéline.*

ses vertus, et qui sut toujours mériter la confiance des ministres du Roi.

\*\*\*

M. Le Guerne eut maille à partir avec ses paroissiens de St-François, dans l'année où il mourut. Si l'on en croit la tradition, ces braves gens étaient, comme l'on dit en anglais, *stiff*. Il fut très sensible aux plaintes qu'ils portèrent contre lui auprès de l'Evêque.

Par une susceptibilité assez naturelle chez un vieillard comme lui, il vit d'un mauvais œil la nomination de M. Hébert pour l'assister dans la desserte de sa paroisse.

Il était à ce moment rempli d'infirmités.

Cependant il tint toujours bon. C'est lui-même qui nous le dit : " Avec du courage et de la peine, je fais ou j'estropie tout."

La mort ne tarda pas à se présenter. Il rendit son âme à Dieu le 6 décembre 1789, et fut inhumé le huit du même mois dans le sanctuaire de l'église de St-François, du côté de l'évangile.

Il était âgé de 64 ans. (12)

Il légua presque tous ses biens aux communautés religieuses de la ville pour être distribués aux pauvres. La cure de Québec, par une clause de son testament, hérita de sa bibliothèque qui était importante par le nombre et la valeur des ouvrages.

---

(12) L'acte de sépulture dit qu'il était âgé de 65 ans ; mais nous croyons qu'il vaut mieux s'en tenir à l'acte d'ordination à la prêtrise.

## LETTRE

DE

M. L'ABBÉ LE GUERNE \*

---

Je n'ai point encore jusqu'ici abandonné l'Acadie, depuis la prise du fort de Beauséjour : depuis ce fatal événement j'ai presque toujours resté le seul prêtre et le seul françois dans l'Acadie françoise. Caché et fugitif avec eux dans les bois, dans la crainte et la misère, j'ai partagé avec les Acadiens qui y ont resté le triste sort où ils sont réduits, les aidant tous de mes conseils et de tout ce qui dépend de mon ministère. Mais Dieu m'a tellement consolé dans ma misère que je suis encore prêt d'en souffrir autant ; partant que je ne tombe point entre les mains de l'ennemi, je conte pr peu tout le reste de la misère ; une autre espèce de consolation que j'ai

---

\* Ce titre ne se trouve pas dans le manuscrit lui-même.

toujours eu c'est que jusqu'à présent grâces au Seigneur, je me suis maintenu dans les bonnes grâces de mon seigneur lequel par toutes les occasions, m'écrit les lettres les plus consolantes et les plus gracieuses ; il y a quelques temps que sa grandeur paroît désiré que j'aie l'honneur de l'aller voire.

D'un autre coté, j'ai eu l'agrément d'être en correspondance de lettres avec Mrs les Gouverneurs du Canada et de Louisbourg et generalement avec tous les missionnaires et officiers qui sont les plus versés dans les affaires présentes ; j'ai fourni à ces Mrs plusieurs mémoires, accompagnées de petites réflexions ou détails sur la position actuelle de l'Acadie, le génie et la conduite de ses habitans, la façon d'agir et les différentes démarches des Anglois et generalement toutes les connoissances que je puis avoir sur un pays où j'ai fait un assez long séjour et que j'ai étudié avec application. Mr le General est celui qui m'a paru le plus satisfait de mes observations, et il m'en témoigne l'estime qu'il en faisait par toutes les occasions et me prie



chaque fois de les luy continuer : Ce que je fais volontiers d'autant plus que par là j'ai occasion d'être utile à nos pauvres acadiens en vue desquels j'entretiens ces correspondances : Les vues que j'ai proposé à ces Mrs, au sujet des Acadiens que j'étois d'avis de faire passer à l'isle Saint Jean ou en Canada en attendant de meilleures nouvelles, et dont j'ai exécuté une partie de mon chef, ne pouvant consulter personne dans les occurrences présentes, ont été suivis jusqu'à l'été passé, où l'intérêt de quelque particulier que je ne nomme jamais, a tout dérangé. Ainsi malgré ce que j'ai pu représenter, on a donc placé les acadiens qui ne pouvoient plus subsister dans leurs quartiers dans un endroit de misère je veux dire à Miramichi (1), où ces pauvres gens sont morts l'hyver dernier en grande quantité de faim et de misère et ceux qui ont échappé à la mort n'ont point échappé à une horrible contagion et ont été réduits par la famine qui y règne à manger du cuir de leurs

---

(1) dix lieues au dessus de la mission des sauvages dans un lieu affreux, où l'on a jamais rien semé, où il n'y a point de chasse et peu à pescher.—(Note à la marge du manuscrit.)

souliers, de la charogne et quelques-uns même ont mangé jusqu'à des excréments d'animaux, la bienséance m'oblige de supprimer le reste. Que je vous conteroïis bien des affaires, Mr si j'avois l'honneur comme autrefois, d'être assis vis à vis de vous à un coin de votre feu.

Mais il est difficile de vous dire tout par écrit. D'un côté je craing que mes lettres ne soyent interceptées, d'un autre côté j'ai lieu de soupçonner que ces Mrs ne s'emparent de mes lettres pour envoyer en france sous leur nom les connoissances que j'y insérerois et auquel cas elles ne vous parviendroient point.

Je soupçonne que le mémoire que je vous envoyois il y a deux ans, a eu ce dernier sort ; il était fait très à la hate à la vérité, en forme de journal, mais il était autentique et assez circonstancié et contenoit tout ce qui s'étoit passé à l'Acadie depuis la prise de Beauséjour arrivée le 15 de juin 1755 jusqu'à la toussaint de la même année. C'étoit à mon avis un des morceaux les plus intéressants de l'histoire de l'Acadie. J'y avois détaillé tout ce qui regardoit

l'enlèvement des Acadiens, tous les projets anglois que j'avois pu connoître et toutes les conjectures que la vue de leur conduite et leurs discours m'avoient inspiré et tout ce que j'avois fait pour empêcher les acadiens que j'avois autour de moi de s'embarquer et pour faire passer sur l'isle Saint Jean les femmes qui estimèrent mieux se retirer chez le françois que de suivre leurs maris en angleterre ; j'envoyai cet écrit enveloppé et cacheté à Mr de villejoint qui me promit de le recommander aux puissances de Louisbourg pour qu'il vous parvint en sureté : mais je soupçonne que ces Mrs l'ont fait passer en france sous leur nom, il leur auroit été difficile autrement d'avoir ces connoissances parce que j'avois (2) le seul témoin de tous ces evenements. Ce qui me fait croire que vous n'avez point reçu cet écrit, c'est que depuis je n'ai point eu l'honneur de recevoir de vos nouvelles. Enfin Mr s'il ne vous est point parvenu, ce n'est point faute de bonne volonté de ma part.

---

(2) *Sic.* Il faut évidemment lire *j'avois été.*

L'année dernière j'ai essuyé une rude maladie qui m'a privé du plaisir de vous envoyer la suite de ce mémoire pour tous les evenemens de l'Acadie. Mais je pense que Mrs de Vaudreuil et de Drucourt à qui je l'avois envoyé quelques temps auparavant, ont fait passer ces connoissances en France, s'ils les ont trouvé intéressantes et qu'ainsi vous aurez eu connoissance du tout par la voye du ministre avec qui je sçais que vous êtes en relation.

Ainsi je vous crois actuellement informé d'une façon ou d'autre de ce qui s'est passé ici. Cependant pour agir avec plus de certitude et satisfaire en quelque sorte au désir sincère que j'ai toujours eu d'aller audevant de tout ce qui peut vous faire plaisir et de vous témoigner ma reconnaissance par tout ce qui peut dépendre de moy, je vais vous crayonner un abrégé de tout ce qui s'est passé de plus important à l'Acadie, ce que je ferois d'une manière qui pourra suppléer à des connoissances plus étendues. En outre si vous croyez manquer de quelques con-

noissances je conserve les originaux de tout ce que j'ai écrit et je serois à même de vous les communiquer dès que je verrois lieu de pouvoir le faire sans risque.

Après la prise de Beauséjour arrivée le 15, les françois se retirèrent et l'Acadie fut abandonné à toute la rigueur de sa mauvaise fortune. Et je m'y trouvois alors le seul missionnaire et le seul françois dans toute l'Acadie françoise à la tête de plus de 700 à 800 familles répandues ; je fus près de trois mois sans avoir aucune nouvelle d'aucune part ni de missionnaires, ni d'officiers, ni de Mgr l'évêque. M. Leloutre s'étoit retiré incontinent après notre (3) M. de Vizien avoit suivi la troupe ; Mr Manach s'étoit éloigné et j'ignorois où il pouvoit être, le père Germain étoit à la rivière Saint Jean, point d'apparence à cause des Anglois de pouvoir conférer avec ce père mais encore moins avec les missionnaires de l'acadie angloise. Mr de Boishebert étoit en balance de prendre chemin pour le Canada, le

---

(3) Il y a ici dans le manuscrit un mot indéchiffrable.

sieur Pichon (4) avoit été enlevé par les Anglois. Je n'avois en un mot d'autres conseils que Dieu seul. Enfin tout bien ruminé je pris le dessein de ne point abandonner les pauvres habitans, et pour cet effet de m'accommoder avec l'anglois du mieux que je pouvois. Je pouvois y réussir d'autant que les ennemis informé de longue main de ma façon d'agir, savoient que jusque là je ne m'étois point mêlé des affaires du roy. A la faveur de cette circonstance dès que je vis l'anglois débarassé de son expédition et qu'il eut demandé 3 ou 4 fois à me voire, je me présentai hardiment au fort de Beauséjour jusqu'à deux fois différentes et je en fus toujours très bien reçu et l'on me fit à chaque fois de grands offres de service et j'eus une ample permission de rester avec mes habitans à condition de ne

---

(4) Son histoire—l'anglois le pria après la reddition du fort de rester quelque chose pr servir d'interprète aux habitans en lui promettant de le faire passer sur l'isle Saint Jean et cependant au bout de quelques jours il lui fit entendre qu'il n'étoit pas compris dans les articles de la capitulation du fort de Beauséjour, ils se saisirent de ses papiers, lui firent un crime d'avoir entré dans les vues de Mr Leloutre, l'emmenèrent à Chiboutou, c'est tout ce que j'en scais et du reste je ne scaurois dire que du bien de ce Mr. (*Note à la marge du manuscrit.*)

point me mêler des affaires publiques après quoy je me retirois dans ma mission toujours fort attentif à tout ce qui se passoit, pour être en état de rendre compte.

Pendant les six premières semaines après la prise du fort, l'anglois se fit apporter toutes armes soit dans l'Acadie françoise soit dans l'Acadie angloise ; il manda entretemps à Chibouctou des (5) députés de cette dernière partie, fit tout ce qu'il put pour les engager à signer purement et simplement pour l'Angleterre et sonda aussi dans ces intervalles et sur le même sujet les gens de l'Acadie françoise qu'il trouva les uns et les autres tout autant fort éloignés de consentir à ses propositions : du reste pendant qu'il délibéroit sur le sort des acadiens, il parut vouloir laisser les choses sur l'ancien pied, au serment près, fit une tentative pr se rendre maitre de la rivière St Jean, mais le père Germain et Mr de Boishebert par un trait de prudence qui nous a conservé jusqu'ici ce poste

---

(5) Il manda aussi Mrs D'Audin, Chauvieux et Lemaire mais je ne le sens que longtemps après.—(Note à la marge du manuscrit.)

avantageux firent bruler le fort et déconcertèrent par là les projets de l'anglois qui ne pouvoit sans fortification rien tenter contre cette Rivière.

Enfin Mr Lawrence gouverneur de Chibouctou qui tenoit conseil avec l'admiral de la flote angloise, voyant qu'il ne pouvoit obliger l'acadien à prendre le serment, se détermina vers le commencement aout sans consulter la Cour de Londres, à la sollicitation surtout de Mrs Muncton et Scott à exécuter l'ancien plan des anglois, qui étoit d'expayser les Acadiens et de les disperser dans les différentes contrées de la nouvelle Angleterre comme il a fait depuis.

En conséquence Mr Muncton commandant de l'armée qui avoit pris Beauséjour manda au fort, le 10 d'aout de la même (6) tous les habitans de l'Acadie françoise, sous prétexte de prendre des arrangemens pour les terres; ils s'y rendirent presque tous et furent arrêtés (7)

---

(6) Sic.

(7) C'étoit pr avoir les femmes et les enfans. (Note à la marge du manuscrit.)



incontinent, depuis le dix d'aout jusqu'au 15 d'octobre. Pour les consoler on leur dit qu'on alloit les transporter à l'isle royalle, mais bien-tot on leur dit ouvertement et qu'ils n'avoient qu'à mander leurs femmes et leurs enfans et se préparer à passer dans la nouvelle Angleterre.

Sur ces entrefaites j'étois à Chipoudy et voyant bien que les affaires prenoient un mauvais tour, j'exhortois les jeunes gens, les femmes et les enfans, à se retirer dans les bois et à tout souffrir plutôt que d'exposer leur religion en se rendant à l'anglois ; et qu'au pire aller si l'anglois em-menoit les chefs de familles que ceux-cy d'une façon ou d'autres reviendroient joindre leur famille. Je donnai les mêmes conseils partout où il fut possible. Mes avis réussirent grâce au seigneur de façon que des 4 missions que je desservois depuis 3 ans je veux dire tintamar, mem., chip. et petcoudiac où il y avoit au dessus de 300 familles il ne s'est embarqué que 4 femmes qui furent surprises par les anglois quand ils vinrent bruler Chipoudy. (8)

---

(8) Les Anglois ont tout brulé dans l'Acadie. ils ont profané les églises etc. (*Note à la marge du manuscrit.*)

Il n'en fut pas de même de la mission de Mrs Leloutre et Vizien je veux dire les environs de Beauséjour. C'étoient la plupart les femmes de ces réfugiés qui ont été (9) si longtemps : Je leur fis dire cependant plusieurs fois de ne point s'embarquer mais les malheureuses pour la plupart furent sourdes à mes raisons, elles ne purent se résoudre à se séparer de leurs maris, il s'en embarqua donc par différentes raisons, au dessus de deux cent avec leurs enfans.

Pendant que l'anglois travaillait à avoir les femmes et les enfans, je me rendis à tintamar le 27 aout, j'y trouvois une lettre de Mr Munc-ton qui me prioit poliment de l'aller voir. Je vis grâce à Dieu le piège qu'on me tendoit : et après avoir sauvé sur le champ mes effets de tintamar je lui répondis en somme que je ne me défiois point de luy, mais de son general qui pouvoit lui envoyer quelques ordres contre moy, qu'il seroit obligé lui-même d'exécuter et qu'ainsi j'estimois mieux me retirer que de m'exposer. Après cette réponse je me retirois

---

(9) Mot indéchiffrable.

au bois exhortant les femmes et les enfans à suivre mon exemple, ce que l'on fit en peu de temps.

Mr Muncton me récrivit avec de nouvelles protestations : je luy répondis que je me souvenois que Mr Maillard avoit été arrêté au bord d'un navire anglois malgré les protestations du commandant anglois. Vers la fin d'aout l'anglois convoca les gens des mines à la Grand pré principal endroit de ces quartiers et après les avoir détenus quelques temps prisoniers dans l'église, il les embarqua dans des batimens où ils restèrent à la vue de l'endroit jusqu'à vers la toussaint. Dans le même temps il manda au port royal 80 députés de port royal qu'il retint au fort jusqu'après la toussaint les faisant relever de temps en temps par 80 autres.

Entre temps Mr de Boishebert averti de ce qui se passoit vint accompagné du pre Germain, et avec ses sauvages marichites à petcou-diac, tomba sur un détachement anglois qui étoit venu bruler les maisons et enlever les femmes et enfans qu'ils pouvoient atteindre, et

en blessa une quantité, et en tua sur la place 41 et se retira incontinent à la rivière St Jean. Ce coup sauva le reste des acadiens, fit plus trembler l'anglois que tous les canons de Beauséjour et me fut très favorable pr exécuter mes projets en obligeant l'anglois à se tenir enfermé dans son fort.

Je conférois alors avec le père Germain qui gouta le plan que j'avois pris et que j'exécutois sur le champ. Il s'agissoit d'abord avant toute autre chose de sauver une centaine de femmes avec leurs enfans et dont les maris étoient embarqués et qui se trouvoient dans la rivière de tintamar et aux environs de Beauséjour, et qui étoient à la vue de l'ennemi, et hors d'état de pouvoir (10) au bois pr hyverner, je me rendis auprès d'elles et après les avoir désabusé sur bien des points, consolé et rassuré de mon mieux, je les engageois à se retirer chez le françois, au plus proche endroit qui étoit à l'isle Saint Jean.

---

(10) Sic.

Par bonheur par l'accomplissement de ce projet, il se trouvoit parmi elles plusieurs jeunes gens, des vieillards et 5 ou 6 hommes échappés de Beauséjour : on commença au travers des bois et par des pays horribles et marécageux une route de 10 lieues par se rendre à la mer vis à vis de l'isle St Jean. Je les accompagnois pour les consoler, et tout s'y rendit dans l'espace d'un mois avec leurs effets, c'est à dire du 21 septembre au 20 octobre environ, et dès lors le territoire de Beauséjour se trouva évacué.

Rendus à la mer nous scumes que l'anglois désespérant d'avoir le reste des femmes et des enfans, avait fait partir vers le 15 8bre les acadiens qu'ils tenoient en prison, à la réserve de 86, par la plupart des 3 rivières de Chipoudy etc. qui s'étoient sauvés le 31 7bre du fort de Beaubassin par un souterrain qu'ils avoient creusé avec des précautions surprenantes. Je proposois alors à Mr de villejoint de prendre sur son isle ces pauvres femmes qui s'étoient rendues à la mer, il accepta la proposition et je les lui fis passer dans le courant du mois de

novembre. Ayant mis cette partie de ma mission en sûreté, je cachay mes effets au bord de la mer, et je courus ensuite aux trois rivières où l'on se tenoit cachés dans les bois en attendant le retour du père Germain qui étoit allé consulter Mr le General.

Dès que j'avois vu les affaires brouillées j'avois avertis également les gens des trois rivières què leur meilleur parti étoit de sortir de leur pays, de passer chez le françois. Mais ayant scu que le père Germain alloit à Québec, ils voulurent attendre son retour en se tenant cachés dans les bois : dès que je les vis dans ce sentiment je leur conseillai en attendant de faire la récolte, à la faveur de quelques gardes, ce qu'ils firent, et leur servit beaucoup pour passer l'hyver. Quand j'arrivai au 3 rivières vers la Ste André les ordres de Mr le General étoient déjà venus. Chaque habitant devoit se tenir une demie lieu dans la profondeur des bois vis à vis de son habitation. Mr Boishebert avoit eu ordre d'aller hiverner à cocagne avec les sauvages pour être à portée de harceler l'en-

nemi. Le père Germain s'y rendit avec lui et le père Labrosse vint à Petcoudiac et me débarrassa de cette rivière et de chipoudy jusqu'à paques auquel temps il s'en retourna à Québec. Quand au père Germain il fit, pr les affaires du roy et pour le reste, ce qu'il put à son ordinaire, et s'en retourna à la rivière Saint Jean vers la chandeleure.

Dans cette position je pris mon quartier d'hivernement dans le haut, à Memeramcouq situé à 3 lieues de Beauséjour. Cette rivière étoit la plus exposée par sa proximité, et la connoissance qu'en avoit l'ennemi lequel après avoir brulé Tiñtamar dans le cours de 9bre y étoit venu nuitamment, en avoit brulé une partie, pris une femme et emmené une quantité de bestiaux. Malgré le danger, je me fis acroire que j'y pouvois hiverner en gardant certaines précautions. Mais la triste conduite des habitans qui ne gardoient pas la retraite (11), mais sortoient tous les jours à

---

(11) Je n'ai jamais pu gagner ce point sur l'hab. et la raison est qu'on ne peut vivre dans le bois, sans sortir pr ses besoins et c'est qui les expose tout à fait à l'ennemi. (*Note à la marge du manuscrit.*)

leurs anciennes maisons, m'y exposa grandement et m'obligea à retourner à cocagne après les avoir exhortés à garder mieux la retraite et à profiter des glaces pour se rendre à la mer au printemps afin de se rendre à l'isle Saint Jean.

Dans cet hyver l'anglois vint (12) 3 fois à Memer. La 1re fois il prit 2 hommes, la 2e 3, et la 3e fois, il fut dans le bois une demie lieu jusqu'à un endroit où s'étoient retirés plus de 80 familles, lesquelles par grand bonheur avoient changé d'endroit peu de temps auparavant et la nuit d'ailleurs dont l'anglois se servit pour y venir ne lui permit de voire au moyen de la nege la route qu'elles avoient tenus. A chaque fois qu'il y a eu quelque acadien de pris il falloit changer de retraite, jugez de la misère surtout en hyver où la nege continuelle fait paroître les traces. Dans ce dernier voyage l'anglois étoit piloté par un insigne cocquin, suisse de nation, nommé daniel, qui dans le cours de l'hyver se rendit aux anglois et nous a fait causé depuis

---

(12) Si j'avois été alors à Memeramcouq, j'aurois été pris infailliblement à un enterement où l'anglois parut tout à coup en faisant une décharge de mousqueterie. (Note à la marge du manuscrit.)



bien du chagrin, d'autant qu'il connoit le pays, et sert toujours de pilote aux anglois pr aller sur l'Acadien. Le dessein de l'anglois dans ce dernier voyage étoit comme nous l'avons scu de tuer tous les hommes qu'ils trouveroient en état de porter les armes, et d'emmener les femmes et les enfans. Dès que je fus de retour à cocagne, vers les rois, Mr Boishebert marcha contre l'ennemi avec un détachement de 200 hommes, mais le traître Daniel qui venoit de passer secrètement à l'anglois déconcerta ses mesures, et Mr de Boishebert fut encore heureux d'avoir bien pris ses précautions pour n'être point surpris. L'ennemi vint audevant luy, il y eut un feu d'une demie heure après quoy l'on se sépara. Mr de Boishebert ne perdit persone, mais l'anglois y perdit 3 sans compter 6 prisoniers qu'on lui avoit pris quelques jours auparavant. (13) Après cette expédition j'attirai auprès de moy à

---

(13) M. Boishebert alors se retira à la rivière Saint Jean et je restois seul à cocagne avec Mr Grandpré de niverville l'un de ses officiers que j'ai trouvé fort zélé à son devoir, et qui a rendu bon service aux acadiens ayant le détail de les nourir de son mieux avec les bestiaux qu'il pouvoit faire venir d'un coté et d'autre. (*Note à la marge du manuscrit.*)

cocagne 50 familles qui achevèrent d'y hyverner avec assez de misère et que je fis passer au printemps sur l'isle Saint Jean.

Cependant je n'étois pas tranquille pour ceux qui restoient aux trois rivières, je leur faisais dire de temps en temps de songer à se retirer. Mais l'acadien n'aime point absolument à quitter son pays, (14) et plusieurs ne m'en aimoient pas davantage, mais je les regardois comme des malades, sans les priver de ces avis que je leur croyois nécessaires. J'écrivis même une lettre fort longue aux habitans de Chipoudy où je leur marquois fort au long tous les dangers qu'ils couroient à rester dans leurs quartiers et que le père labrosse leur expliqua de ma part. Ils firent la sourde oreille et ce que je leur avois prédit leur arriva. L'ennemi vint à la pentecote 1756 à chipoudy en trouva une vingtaine qui travailloient autour de leurs mazures (15) et en tua 2.

(14) Ce qui l'attache le plus à son pays après l'intérêt naturel qui l'aveugle et lui cache le danger c'est l'espérance que le françois s'emparera bientôt de l'Acadie et voilà ce qui les fait reculer.—(Note à la marge du manuscrit.)

(15) Les maisons avoient été brulées avec une belle église que j'y avois fait construire.—(Note à la marge du manuscrit.)

leur leva la chevelure, et emmena deux jeunes gens qu'il prit à la course.

Cet accident leur ouvrit les yeux. Ils vinrent me consulter et je les fis sortir de leur endroit de concert avec Mr de Boishebert après quoy je les fis passer sur l'isle Saint Jean.

En tout ceci, je veux dire depuis l'arrivée de Mr de Boishebert à cocagne, j'ai toujours travaillé de concert avec le père Germain et Mr de Boishebert et Mr de niverville qui commandoit pour lui a cocagne.

En ce temps là, je veux dire le printemps de 1756, je proposois de sauver une cinquantaine de familles qui restoient aux mines et aux port-royal et environ, autant qui restoient au Cap-Sablé avec Mr desenclaves, pour cet effet Mr Boishebert leur envoya des couriers, auxquels je joignis une lettre pr sauver leurs vases sacrés, et les exhorter à se retirer chez le françois pr mettre leur Religion en sureté.

Les familles des mines et du port-royal au nombre d'environ 50 ou 60 en tout se rendirent

à petcoudiac le 14 d'aout. J'aurois voulu alors que toutes ces familles avec celles qui me restoit aux rivières eussent passé d'abord et en droiture en Canada ou à l'isle St Jean. J'exhortois depuis longtemps le reste des Acadiens à prendre ce parti : et j'avois pour cet effet d'excellentes raisons dont on voit aujourd'huy la vérité, et qu'il seroit trop long de déduire dans cet abregé. Mais l'intérêt forma une clique pour les mettre à Miramichi ; un de nos confrères même sans faire beaucoup de réflexions y entra et fit tout ce qu'il put secrètement pr persuader aux Acadiens que c'étoit là leur meilleur parti ; il y réussit trop pr le malheur de ces pauvres gens, qui n'étoient jamais plus contens que quand on leur proposoit des moyens de ne pas s'éloigner de leur pays, et qui croyant qu'on ne cherchoit que leur intérêt envoyèrent des députés à Mr le General pr lui faire entendre que Miramichi étoit un excellent endroit, que la pesche et la chasse y abondoient et qu'on y seroit à l'abri de l'anglois, commodément pour peu qu'on auroit de vivres

de Miramichi. Je scus cette députation et je me fois que certaines personnes en préviendroient Mr le General, mais malheureusement ces personnes y avoient un peu d'intérêt dans le projet de Miramichi comme je l'ai vu depuis : finalement Mr le General que je ne pus prévenir moy-même faute d'occasion se rendit à leur demande et leur promit un peu de vivre et leur donna ordre de se rendre à Miramichi comme il me fit l'honneur de me le marquer par une lettre que ces bons députés m'apportèrent de sa part.

J'étois bien affligé depuis deux ans de ne plus recevoir de vos cheres nouvelles : j'en cherchois la cause avec inquiétude lorsque j'ai reçu votre chère lettre du mois de may dernier qui m'a rempli de joy en m'apprenant l'heureux état de votre santé à laquelle je m'intéresse autant que je le dois après les services signalés que vous m'avez rendus. Et ce qui m'a charmé pardessus tout, c'est la façon si gracieuse dont vous priez Mgr de Québec de vous donner de mes nouvelles. Cette démarche de votre

part me marque une bienveillance pour moy qui me flatte infiniment et que je ne reconnoitrai jamais assez, et qui m'impose une double obligation, de redoubler mes vœux pour votre conservation. (16)

---

(16) M. Le Guerne dut faire ce mémoire avant de recevoir la lettre du mois de mai dont il est question dans ce dernier paragraphe. Autrement, il n'aurait pas pu dire : " Je soupçonne que le mémoire que je vous envoyois il y a deux ans a eu ce dernier sort ; " puisque la lettre de son ami avait dû le mettre en état de savoir à quoi s'en tenir.

ni  
ai  
i-  
-  
e.  
e.  
e.  
e  
on